



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prélèvements obligatoires

Question écrite n° 2713

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le conseil des prélèvements obligatoires. En effet, depuis le 1er octobre 2005, ce conseil remplace le conseil des impôts afin de remédier aux limites de ce dernier. Le conseil des prélèvements est présidé par le premier président de la Cour des comptes, composé de huit magistrats et fonctionnaires et de huit personnalités qualifiées choisies pour leur expérience professionnelle. Cependant, aucun représentant d'association de contribuables n'y siège et ce malgré leur demande. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement quant à cette requête.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2713

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5205

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)